

compté aujourd'hui les sénateurs de Québec et d'Ontario qui font partie de l'important comité des chemins de fer, et j'ai constaté que chacune de ces provinces y comptait quatorze membres. J'ignorais que l'on eût critiqué la composition du comité, et j'aimerais mieux qu'il ne se fit pas de changements. L'honorable M. Power a quitté la Chambre. S'il était ici, je lui demanderais de se retirer du comité. Si la Chambre désirait substituer l'honorable M. Béique à l'honorable M. Power, j'en serais heureux. M. Power étant un des plus anciens membres de cette Chambre, et ayant été président durant les quatre dernières années, il était naturel que j'eusse l'idée de le nommer membre de ce comité.

L'honorable M. LANDRY : Vous donnez à la Nouvelle-Ecosse ce qui appartient à Québec.

L'honorable M. SCOTT : Je n'ai pas songé à cela. J'ai cru que neuf sénateurs nommés agiraient avec justice. Il n'a jamais été dit qu'ils avaient agi autrement dans le passé. Afin de me convaincre de cela, j'ai pris la peine de compter le nombre des membres qui faisaient partie du comité des chemins de fer l'an dernier, et j'ai constaté qu'il y en avait quatorze pour chaque province. Nous pouvons faire un changement, si la Chambre le désire.

L'honorable M. LANDRY : Substituez l'honorable M. Béique à l'honorable M. Power et l'honorable M. Ellis à l'honorable M. Watson.

L'honorable M. SCOTT : L'honorable M. Watson a été un membre actif de ce comité.

L'honorable M. LANDRY : Mais il y a trois membres du Nord-Ouest. Cependant quand on n'a pas ce qu'on aime on chérit ce que l'on a. Ainsi l'honorable ministre devra substituer le nom de l'honorable M. Béique à celui de l'honorable M. Power.

La motion est adoptée telle que modifiée.

Le Sénat s'ajourne.

SENAT.

Séance du mercredi, le 18 janvier 1905.

Présidence de l'honorable M. RAOUL DANDURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

COMITE DE SELECTION.

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT.

L'honorable M. TEMPLEMAN, au nom du comité de sélection, présente son premier rapport. Il dit : Comme nous avons l'intention d'ajourner demain ou après-demain, je suppose qu'il n'y a pas d'objection à ce que ce rapport soit adopté aujourd'hui. Je ferai remarquer qu'il y a un deuxième rapport du comité de sélection recommandant que le nombre des membres du comité des Banques et du Commerce soit augmenté de deux, et que celui des membres du comité des Chemins de fer le soit de cinq. Ce rapport sera présenté, et j'espère qu'il sera adopté aujourd'hui. J'ai cru qu'il était juste de donner cette explication, étant donné que je demande que la Chambre adopte le premier rapport sans discussion pour permettre que les comités se réunissent, nomment leurs présidents et se préparent à la besogne avant l'ajournement de la Chambre.

La motion est adoptée.

L'honorable M. TEMPLEMAN présente le deuxième rapport du comité de sélection et propose la suspension des règles.

La motion est adoptée.

L'honorable M. TEMPLEMAN propose que le rapport soit maintenant adopté.

L'honorable M. POWER : Je n'ai pas l'intention de m'opposer à l'adoption du rapport, mais je désire exprimer l'idée que les comités qui ont été nommés sont déjà trop nombreux. Le comité des chemins de fer, tel qu'il existe à présent, est virtuellement composé des deux tiers des membres de la Chambre. En soumettant une mesure à un comité, on compte qu'elle recevra toute l'attention qui ne pourrait lui être donnée dans une réunion d'hommes comme celle de la Chambre. Et le fait d'augmenter le nombre des membres d'un comité équivaut à les rendre aussi nombreux que les membres.